



LA RÉ-AFFILIATION

La ré-affiliation est de la compétence du Bureau Fédéral. Le club demande sa ré-affiliation, qui est tacite, sauf opposition du Bureau Fédéral. Le Comité peut émettre une alerte vers le Bureau Fédéral s'il perçoit une raison potentielle de ne pas réaffilier.

Les clubs, lors de la ré-affiliation choisiront leur mode de paiement (chèque ou virement). Le paiement s'effectuera auprès du Comité.

L'accès au processus de ré-affiliation se fait en ligne de mi-mai au 30 juin. Passé ce délai, la ré-affiliation se fera en format papier.

Obligation que le Président du club soit licencié avant de pouvoir licencier les autres adhérents du club.

Obligation de créer un compte Hello Asso lors du renouvellement d'affiliation.

Pour vous réaffilier, vous devez vous connecter sur FBI, aller dans la rubrique « Organismes », puis « Renouvellement affiliation ».



- Ajout de la déclaration des ressources du club
- Ajout d'un onglet relatif au service de paiement
- Activation du service de paiement
- Saisie des barèmes club

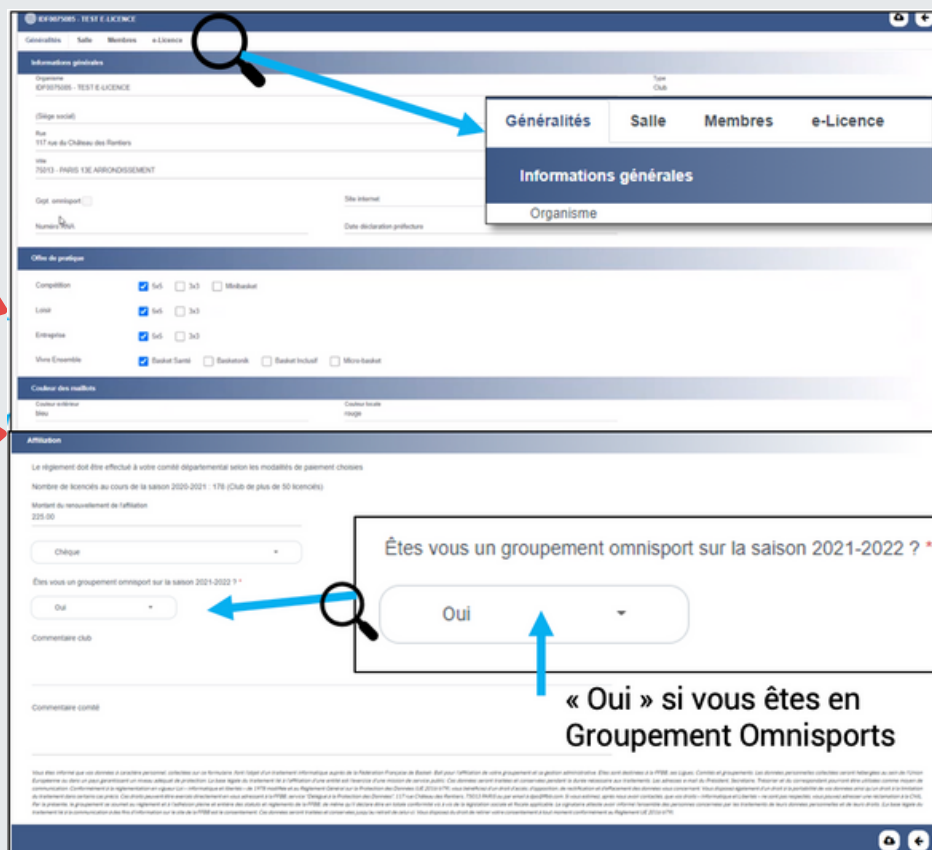




Onglet "Généralité"

Seules les offres cochées par le club seront visibles par les licenciés

Attention aux couleurs des maillots
Mettre, de préférence, la même couleur domicile et extérieur.



Onglet "Membre" :

Tous les membres devront être licenciés (n'étant pas licenciés au moment de l'affiliation, il faudra renseigner le numéro de licence plus tard).
L'ajout des effectifs n'est pas obligatoire, il peut être rempli ultérieurement.

Onglet "e-Licence" :

Peut être vu plus tard

Onglet "Création du Compte ASSO" :

Obligatoire - Les paiements en ligne restent facultatifs

Vallidation de la Ré-affiliation

La dématérialisation du renouvellement d'affiliation

